

SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE

Note à l'attention de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB et proposition de décision

Réunion du 30 juin 2022

AG EXT.22-3 Démission du CHUPMB de sa qualité de membre du CHU Tivoli (information).

En application de la convention de résiliation entre le CHUPMB et le CHU Tivoli (AG EXT.22-2), le Conseil d'administration du CHUPMB du 18 mai 2022 a approuvé la démission du CHUPMB de sa qualité de membre de l'ASBL CHU Tivoli, sous réserve de l'approbation par le CHU Tivoli de ladite convention.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB, de prendre acte de la démission du CHUPMB de sa qualité de membre du CHU Tivoli, sous réserve de l'approbation par le CHU Tivoli de la convention de résiliation du CHUPMB et le CHU Tivoli.

Stéphane OLIVIER
Directeur général



SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE

Note à l'attention de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB et proposition de décision

Réunion du 30 juin 2022

Retrait du CHU Tivoli avec effet au 30 juin 2022 (Sous seing privé)

AG EXT.22-4 Démission du CHU Tivoli de sa qualité d'associé du CHUPMB entraînant son retrait de l'actionnariat avec annulation de ses actions et remboursement de sa part (par compensation pour 238.193 actions et en espèce pour 2.000 actions).

En application de la convention de résiliation entre le CHUPMB et le CHU Tivoli (AG EXT.22-2), il est convenu que le CHU Tivoli démission de sa qualité d'associé du CHUPMB.

Le Conseil d'administration du CHUPMB du 18 mai 2022 a approuvé la démission du CHU Tivoli de sa qualité d'associé du CHUPMB, sous réserve de la réception du courrier de démission du CHU Tivoli.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB, d'approuver la démission du CHU Tivoli de sa qualité d'associé du CHUPMB, sous réserve de la réception du courrier de démission du CHU Tivoli, entraînant :

- Le retrait du CHU Tivoli de l'actionnariat du CHUPMB ;
- L'annulation des actions du CHU Tivoli dans le CHUPMB ;
- Le remboursement de la part du CHU Tivoli, par compensation pour 238.193 actions et en espèce pour 2.000 actions.

Stéphane OLIVIER
Directeur général

Annexe :

- *Tableau comparatif de l'actionnariat du CHUPMB (avec et sans le CHU Tivoli);*



Ventilation du compte Apports par secteur et associés (avec CHU Tivoli)

Associés	Secteur A (hospi Aigu)				Secteur B (hospi psychiatrique)		Secteur C (non hospitalier)	
	Nbre d'actions	Souscrit	Non appelé	Libéré	Nbre d'actions	Libéré	Nbre d'actions	Libéré
Ville de Mons	50.000	1.239.467,63 €	464.800,36 €	774.667,27 €	480.224	11.904.762,01 €		
Ville de Saint-Ghislain	100	2.478,94 €	- €	2.478,94 €				
Commune de Frameries	7.000	173.525,46 €	37.184,03 €	136.341,43 €	67.231	1.666.666,60 €		
Commune de Boussu	100	2.478,94 €	- €	2.478,94 €				
Commune de Colfontaine	100	2.478,94 €	- €	2.478,94 €				
Commune de Quévy	80	1.983,20 €	- €	1.983,20 €				
Commune de Jurbise	1	24,79 €	- €	24,79 €				
Commune de Quaregnon	1	24,79 €	- €	24,79 €				
<i>Participations communales</i>	57.382	1.422.462,69 €	501.984,39 €	920.478,30 €	547.455	13.571.428,61 €		- €
C.P.A.S. de Mons	156.643	3.882.946,73 €	- €	3.882.946,73 €			4.671	115.793,44 €
Province de Hainaut	6.000	148.736,11 €	92.960,07 €	55.776,04 €	57.627	1.428.571,39 €		
<i>Participations non communales</i>	162.643	4.031.682,84 €	92.960,07 €	3.938.722,77 €	57.627	1.428.571,39 €	4.671	115.793,44 €
<i>Participations publiques</i>	220.025	5.454.145,53 €	594.944,46 €	4.859.201,07 €	605.082	15.000.000,00 €	4.671	115.793,44 €
Université Libre de Bruxelles	2.000	49.578,70 €	18.592,01 €	30.986,69 €				
Université Mons-Hainaut	1.000	24.789,35 €	18.592,01 €	6.197,34 €				
<i>Participations universitaires</i>	3.000	74.368,05 €	37.184,02 €	37.184,03 €		- €		- €
ASBL des Médecins de l'hôpital	12.000	297.472,22 €	- €	297.472,22 €				
<i>Médecins de l'institution</i>	12.000	297.472,22 €	- €	297.472,22 €		- €		- €
Ethias	200	4.957,88 €	- €	4.957,88 €				
BELFIUS SA	3.000	74.368,05 €	- €	74.368,05 €				
ASBL Tivoli (participation historique)	2.000	49.578,70 €	18.592,01 €	30.986,69 €				
ASBL Tivoli (participation 2017)	238.193	5.904.652,00 €	4.428.489,00 €	1.476.163,00 €				
ASBL Aide & Soutien	2.000	49.578,70 €	- €	49.578,70 €				
<i>Diverses Participations privées</i>	245.393	6.083.135,33 €	4.447.081,01 €	1.636.054,32 €		- €		- €
<i>Participations privées</i>	260.393	6.454.975,60 €	4.484.265,03 €	1.970.710,57 €		- €		- €
TOTAL	480.418	11.909.121,13 €	5.079.209,49 €	6.829.911,64 €	605.082	15.000.000,00 €	4.671	115.793,44 €

Ventilation du compte Apports par secteur et associés (sans CHU Tivoli)

Associés	Secteur A (hospi Aigu)				Secteur B (hospi psychiatrique)		Secteur C (non hospitalier)	
	Nbre d'actions	Souscrit	Non appelé	Libéré	Nbre d'actions	Libéré	Nbre d'actions	Libéré
Ville de Mons	50.000	1.239.467,63 €	464.800,36 €	774.667,27 €	480.224	11.904.762,01 €		
Ville de Saint-Ghislain	100	2.478,94 €	- €	2.478,94 €				
Commune de Frameries	7.000	173.525,46 €	37.184,03 €	136.341,43 €	67.231	1.666.666,60 €		
Commune de Boussu	100	2.478,94 €	- €	2.478,94 €				
Commune de Colfontaine	100	2.478,94 €	- €	2.478,94 €				
Commune de Quévy	80	1.983,20 €	- €	1.983,20 €				
Commune de Jurbise	1	24,79 €	- €	24,79 €				
Commune de Quaregnon	1	24,79 €	- €	24,79 €				
<i>Participations communales</i>	57.382	1.422.462,69 €	501.984,39 €	920.478,30 €	547.455	13.571.428,61 €		- €
C.P.A.S. de Mons	156.643	3.882.946,73 €	- €	3.882.946,73 €			4.671	115.793,44 €
Province de Hainaut	6.000	148.736,11 €	92.960,07 €	55.776,04 €	57.627	1.428.571,39 €		
<i>Participations non communales</i>	162.643	4.031.682,84 €	92.960,07 €	3.938.722,77 €	57.627	1.428.571,39 €	4.671	115.793,44 €
<i>Participations publiques</i>	220.025	5.454.145,53 €	594.944,46 €	4.859.201,07 €	605.082	15.000.000,00 €	4.671	115.793,44 €
Université Libre de Bruxelles	2.000	49.578,70 €	18.592,01 €	30.986,69 €				
Université Mons-Hainaut	1.000	24.789,35 €	18.592,01 €	6.197,34 €				
<i>Participations universitaires</i>	3.000	74.368,05 €	37.184,02 €	37.184,03 €		- €		- €
ASBL des Médecins de l'hôpital	12.000	297.472,22 €	- €	297.472,22 €				
<i>Médecins de l'institution</i>	12.000	297.472,22 €	- €	297.472,22 €		- €		- €
Ethias	200	4.957,88 €	- €	4.957,88 €				
BELFIUS SA	3.000	74.368,05 €	- €	74.368,05 €				
ASBL Aide & Soutien	2.000	49.578,70 €	- €	49.578,70 €				
<i>Diverses Participations privées</i>	5.200	128.904,63 €	- €	128.904,63 €		- €		- €
<i>Participations privées</i>	20.200	500.744,90 €	37.184,02 €	463.560,88 €		- €		- €
TOTAL	240.225	5.954.890,43 €	632.128,48 €	5.322.761,95 €	605.082	15.000.000,00 €	4.671	115.793,44 €

SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE

Note à l'attention de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB et proposition de décision

Réunion du 30 juin 2022

AG EXT.22-5 Confirmation du respect des exigences légales en vue du remboursement (Test d'actif net).
--

En application de l'article 6 : 115 du Code des sociétés et des associations, aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution.

Un test d'actif net doit, dès lors, accompagner toute opération de distribution/remboursement à charge du patrimoine de la société.

La démission du CHU Tivoli du CHUPMB, entraînant le remboursement de la part du CHU Tivoli, par compensation pour 238.193 actions et en espèce pour 2.000 actions, un test d'actif net doit, dès lors, être réalisé.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB, de confirmer le respect des exigences légales en vue du remboursement, en adoptant le test d'actif net établi sur la base de l'état plus récent résumant la situation active et passive du CHUPMB, à savoir, la situation au 31/12/2021.

Stéphane OLIVIER
Directeur général

Annexe :

- *Test d'actif net établi sur la base de l'état plus récent résumant la situation active et passive du CHUPMB, à savoir, la situation au 31/12/2021.*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS BORINAGE

TEST D'ACTIF NET

ÉTABLI CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6 : 115 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

En application de l'article 6 : 115 du Code des sociétés et des associations, aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution.

Un test d'actif net doit, dès lors, accompagner toute opération de distribution/remboursement à charge du patrimoine de la société.

CONTEXTE :

Le CHU Tivoli possède deux participations dans l'intercommunale CHUPMB :

- 1) Une première participation constituée lors de la création de l'intercommunale, de **2.000 actions**, pour un montant souscrit de 49.578,70 € libéré à concurrence de 30.986,69 €.
- 2) Une seconde participation constituée le 29 juin 2017, de **238.193 actions**, pour un montant souscrit de 5.904.652,00 € libéré à concurrence de 1.476.163,00 €. Pour permettre de financer cette participation, le CHUPMB a prêté au CHU Tivoli un montant de 1.476.163,00 € dans le cadre d'un prêt subordonné.

Conformément à la convention de résiliation du 30 juin 2022 entre le CHUPMB et le CHU Tivoli (ci-annexée), le CHU Tivoli démissionne, avec effet au 30 juin 2022 de sa qualité d'associé du CHUPMB.

Le remboursement des sommes dues à Tivoli pour les 238.193 actions souscrites moyennant un prix de 5.904.652,00 €, libéré à hauteur de 1.476.163,00 € sera effectué par compensation avec les créances du CHUPMB à l'égard de Tivoli résultant de la convention de prêt subordonné conclue le 23 juin 2017 entre les Parties, dont il a été convenu le remboursement anticipatif.

Un paiement en espèce de 30.986,69 € sera effectué par le CHUPMB pour les 2.000 actions du CHUPMB souscrites préalablement par Tivoli moyennant un montant de 49.578,70 € et libérées à concurrence de 30.986,69 € euros.

TEST D'ACTIF NET :

Le test d'actif net est établi sur la base des de l'état plus récent résumant la situation active et passive du CHUPMB, à savoir, la situation au 31/12/2021 (Ci-annexée).

ACTIF NET AU 31/12/2021 AVANT REMBOURSEMENT DU CHU TIVOLI

Compte 10	Apports	21.945.705,08 €
Compte 13	Réserves	2.346.208,43 €
Compte 14	Résultat reporté	18.441.067,67 €
TOTAL DE L'ACTIF NET AVANT REMBOURSEMENT DU CHU TIVOLI		42.732.981,18 €

ACTIF NET APRÈS REMBOURSEMENT DU CHU TIVOLI		
ACTIF NET		42.732.981,18 €
Remboursement de la première participation du CHU Tivoli		- 30.986,69 €
Remboursement de la seconde participation du CHU Tivoli		- 1.476.163,00 €
TOTAL DE L'ACTIF NET APRÈS REMBOURSEMENT DU CHU TIVOLI		41.225.831,49 €

Ce calcul confirme le respect des exigences légales en matière d'actif net en vue du remboursement du CHU Tivoli par le CHUPMB dans le cadre de la démission du CHU Tivoli de sa qualité d'associé du CHUPMB.

Annexes :

- 1-Convention de résiliation entre le CHUPMB et le CHU Tivoli du 30 juin 2021 ;
- 2-Bilan du CHUPMB au 31 décembre 2021.

Mons, le 30 juin 2022

L'Assemblée générale du CHUPMB